

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 30 mai 2023

Délibération ou arrêté n° 19

Date de convocation :
22/05/2023

Date d'affichage :
05/06/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 13

Objet :

Subvention exceptionnelle
Longue Paume

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
02/06/2023

Et publication et notification
du 05/06/2023

L' an deux mille vingt trois, le trente mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, M. Aires Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour.

Etaient excusés : Mme Nadège Latapie-Copé avec pouvoir à M. Benoit Gance, Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte, M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Claude Merlin, Mme Laure Lambert avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt, Mme Claire Lecot-Robit avec pouvoir à M. Thomas Poulet

Etait absente : Mme Angéline Darras

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association de longue paume d'un montant de 1 000 € pour l'organisation de leur Championnat de France.

L'assemblée, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- d'allouer à l'association de longue paume, une subvention exceptionnelle de 1000€ ;
- dit que les crédits sont inscrits au BP 2022 à l'article 65748.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Anne Lebrun-Merlin

Le Président



Thierry Linéatte